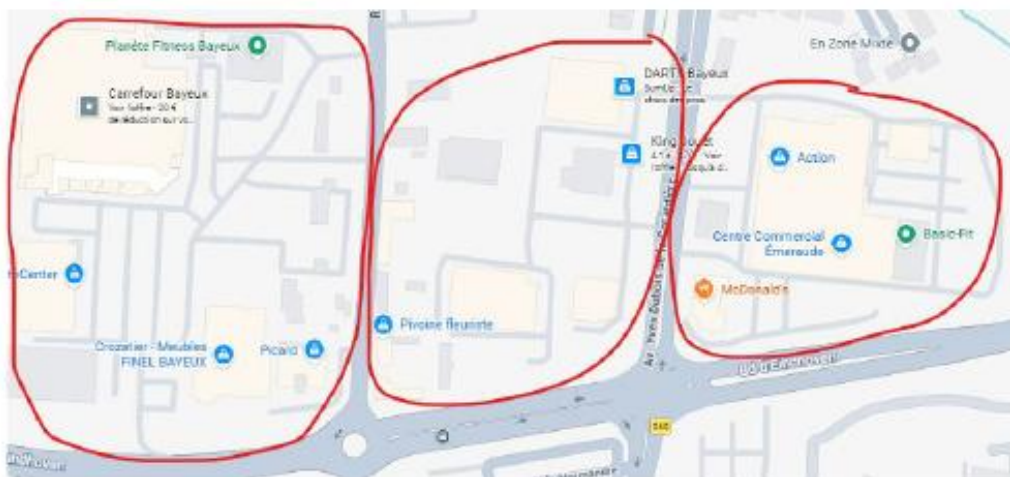


Annexe n°2 : Périmètre de mise en place du droit de préemption commercial

- Boulevard d'Eindhoven



- Boulevard d'Eindhoven
- Route de Vaux-sur-Aure
- Avenue Yves Dubois de la Cotardière



- Rue François Coulet



• Rue François Coulet



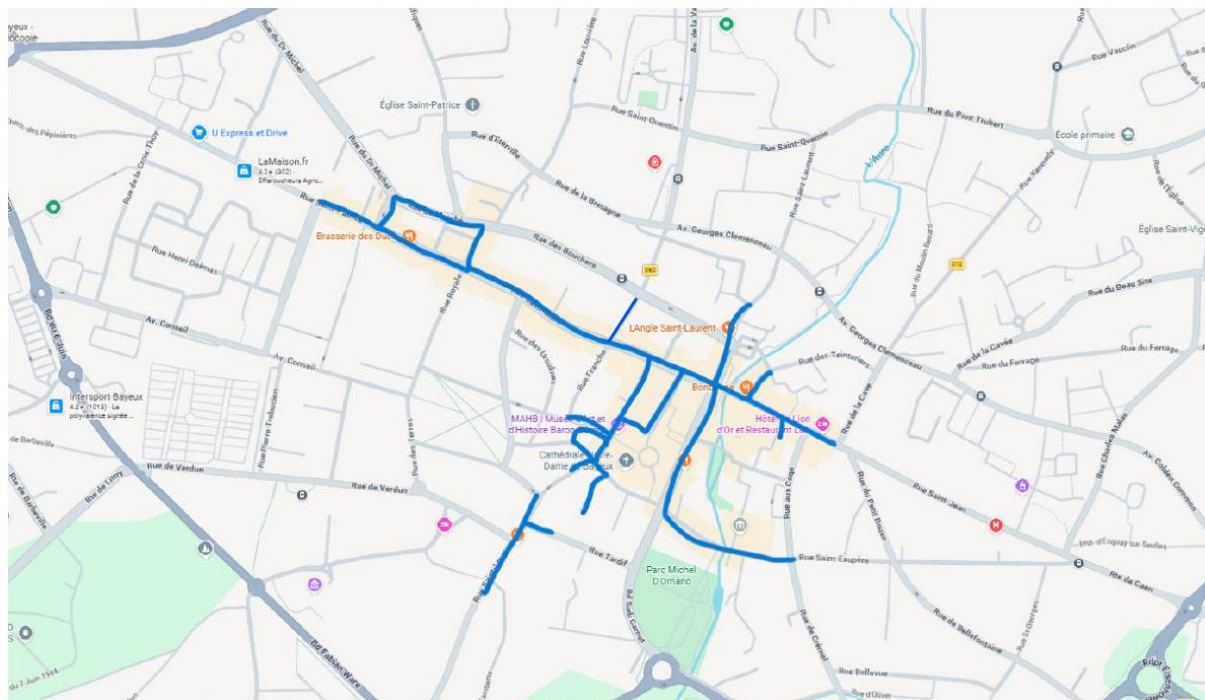
- **Boulevard d'Eindhoven et route de Port-en-Bessin (zone de la huche)**



- Boulevard d'Eindhoven
- Rue de Port-en-Bessin



- **Périmètre de protection du linéaire commercial**



- Rue Saint Malo
- Rue Saint Martin
- Rue des Cuisiniers
- Rue Saint-Jean : jusqu'à la rue de la cave
- Rue Larcher : à démarrer au niveau du carrefour avec la rue Léonard Lambert Leforestier et Nesmond
- Rue Foch
- Rue Saint-Laurent : jusqu'à d'auditorium
- Rue Saint-Patrice : jusqu'à l'angle de l'auditorium
- Rue Alain Chartier
- Rue Saint-Loup (de la Rue Bourbesneur à la Rue de la Cambette) / Place aux bois
- Rue du Docteur Guillet
- Rue de Nesmond
- Rue Génas-Duhomme
- Rue Laitière
- Rue de la Cave
- Rue des Cuisiniers
- Rue de la Juridiction
- Rue de Bienvenu (dont parvis face à la Cathédrale)
- Les angles Rue des Chanoines / Rue de la maîtrise et Rue des Chanoines / Rue Léonard-Lambert-Leforestier
- Impasse Prud'homme
- Allée de l'Orangerie